



## Déclaration de Dhaka de la Commission Développement durable de l'UIA

### Déclaration

*Au cours des dernières décennies, des progrès considérables ont été accomplis pour améliorer la santé, l'éducation et le bien-être des populations. Toutefois, cette évolution s'est accompagnée de dommages environnementaux, de changements climatiques, de l'épuisement des ressources ainsi que de défis sociaux et culturels. En 2015, les pays du monde entier se sont réunis pour approuver les 17 objectifs du développement durable des Nations Unies à atteindre en 2030.*

*L'architecture est concernée par chacun de ces 17 objectifs du développement durable et les architectes peuvent contribuer à les mener à bien. En tant qu'architectes, il est de notre responsabilité de contribuer à l'environnement bâti et de faire des choix qui améliorent le monde dans lequel nous vivons – à travers de meilleurs bâtiments, aménagements, paysages et planifications urbaines.*

*Nous appelons les architectes de tous les pays, à travers l'exercice de leur profession et en tant que leaders de la société civile, à orienter leur travail et leurs discours pour aider à atteindre ces objectifs.*

1. **Éradication de la pauvreté** : les architectes peuvent trouver des façons de construire qui aident à éradiquer la pauvreté, en réalisant des logements et des équipements à bas coût, sûrs, sains et résilients.
2. **Lutte contre la faim** : les architectes peuvent, à travers leurs projets de bâtiments d'aménagement urbain ou du paysage, protéger les écosystèmes et préserver des zones pour la production d'aliments.
3. **Bonne santé et bien-être** : les architectes peuvent concevoir et faire des projets qui réduisent la transmission des maladies et la pollution, apportent de la lumière, une bonne acoustique, la qualité de l'air, et qui protègent des nuisances.
4. **Éducation de qualité** : les architectes peuvent concevoir des équipements accessibles et inclusifs.
5. **Égalité de genre** : les architectes peuvent concevoir des bâtiments, des lieux et des zones urbaines qui accueillent toutes les personnes indifféremment de leur genre et peuvent promouvoir l'égalité de genre dans l'architecture et l'industrie de la construction.
6. **Eau propre et assainissement** : les architectes peuvent concevoir et planifier en évitant le gaspillage de l'eau et le ruissellement excessif, et réduisant les impacts de l'acidification des océans sur les aquifères et les corps d'eau douce.
7. **Énergie propre et abordable** : les architectes peuvent concevoir et planifier des bâtiments qui réduisent la consommation d'énergie, produisent des énergies renouvelables quand cela est possible, en s'adaptant aux conditions géographiques, climatiques et culturelles.
8. **Travail décent et croissance économique** : les architectes peuvent choisir des matériaux de construction produits dans des environnements sûrs et propres, et assurer des conditions équitables et sûres dans les chantiers de construction et de démolition.
9. **Industrie, innovation et infrastructures** : les architectes peuvent utiliser des services, des produits et des systèmes qui polluent moins, utilisent moins d'énergie, produisent moins de déchets et apportent des solutions sûres, saines et moins coûteuses.
10. **Réduire les inégalités** : les architectes peuvent promouvoir des approches de conception et de planification qui soient socialement responsables, inclusives et adaptées aux besoins des personnes.
11. **Villes et communautés durables** : les architectes peuvent favoriser des mesures qui aident les villes à être plus inclusives, sûres et résilientes, à faire face aux changements climatiques et à être attentives aux personnes vulnérables de la société.

12. **Consommation et production responsable** : les architectes peuvent faire des projets orientés sur la durabilité et les cycles de vie des composants du bâtiment et des matériaux, en préférant des matériaux recyclés autant que possible.
13. **Changements climatiques** : les architectes peuvent prendre des initiatives pour réduire ou éliminer les émissions des changements climatiques associées à la construction et à la vie des bâtiments qu'ils dessinent, et rendre leurs projets adaptables à l'anticipation des changements climatiques.
14. **Vie aquatique** : les architectes peuvent contribuer à prêter une attention particulière sur les bâtiments et équipements des régions côtières et dans des écosystèmes aquatiques fragiles, et prendre toutes les mesures possibles pour réduire l'impact négatif des déchets et de la pollution des eaux.
15. **Vie terrestre** : les architectes peuvent contribuer à une gestion du développement urbain qui réduit l'étalement, les menaces contre la biodiversité des habitats et qui intègre les paysages afin d'assurer des habitats et une interconnexion plus large des écosystèmes.
16. **Paix, justice et institutions efficaces** : les architectes peuvent concevoir de façon à refléter nos valeurs, impliquer le public en général, encourager l'inclusion et plaider pour une meilleure gouvernance.
17. **Partenariats pour la réalisation des objectifs** : les architectes peuvent se joindre aux autres professionnels, institutions civiles et autres concitoyens pour atteindre ces objectifs. En travaillant ensemble, nous pouvons réussir un avenir prospère et durable.

Ishtiaque Zahir Titas & Natalie Mossin, Co-directeurs de la Commission UIA sur les Objectifs du Développement durable de l'ONU.

Jalal Ahmed, Président, Institute of Architects Bangladesh

Rita Soh, Présidente, ARCASIA Architects Regional Council of Asia

Thomas Vonier, Président, Union Internationale des Architectes